



Institut du Travail Social Tours
Service Accueil, Orientation, Relations Partenaires

02 47 62 33 33 ou 02 47 62 33 76
orientation@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

Siret : 302 823 786 000 25
N° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous
pouvez adresser vos questions à l'adresse :
referent.handicap@its-tours.com

www.its-tours.com

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire
et de l'État dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.



Haut-commissaire
aux compétences



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences

Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Accompagnant Éducatif et Social

12 OU 15 MOIS

Donnez du sens
à **votre métier**

Possible par
l'apprentissage

Validation des Acquis
de l'Expérience

Métier

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Arrêté du 31 août 2021

Conditions d'accès/Prérequis

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature, les candidats titulaires du :

- > DEAES (version 2016) ; DEAVS ; DEAMP ; DEAF ; DEAS (ancienne et nouvelle version) ; Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (ancienne et nouvelle version) ; Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021) ; Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS ; Titre professionnel d'agent de service médico-social ; BPCASS ; BEPA Soins et services à la personne ; CAP d'assistant technique en milieu familial et collectif ; CAP petite enfance ; CAP accompagnant éducatif petite enfance ; Mention complémentaire aide à domicile ; BAPAAAT ; CPJEPS mention animateur d'activité de vie quotidienne ; BEPA option services aux personnes ; CAP agricole services en milieu rural ; CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural ; Titre professionnel assistant de vie dépendance ;
- > Les lauréats de l'institut de l'engagement ;
- > Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage de professionnalisation ;
- > Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEAES relevant des dispositions de l'article D.451-88 du CASF ;
- > Les candidats recrutés dans le cadre du plan d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap et ayant bénéficié d'une formation, cf. instruction n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/172 et n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245. (Attestation employeur) ;
- > Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEASE relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du CASF, du DEAMP ou du DEAVS.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. Pour les autres candidats, l'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès du centre de formation. Ce dossier vise à permettre aux candidats de mettre en valeur leur parcours antérieur, leurs aptitudes et leurs motivations. Si ce dossier est validé par le centre de formation, le candidat est convoqué à un entretien oral de 30 minutes.

Objectifs de la formation et ses modalités

Les objectifs de la formation sont d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'Accompagnant Éducatif et Social et d'obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Durée totale de la formation : 12 ou 15 mois. Il s'agit d'une formation en alternance. Elle se déroule en centre de formation et sur le terrain.

Durée de la formation : 546h de formation théorique + 21 d'AFGSU + 840h de formation pratique

- > Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essen-

tiels de la vie quotidienne

- > Bloc de compétences 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- > Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- > Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- > Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne
- > Bloc de compétences 6 : AFGSU N°2 : 21h

La formation pratique se déroule au sein de sites qualifiants (terrains de stage).

Pour un parcours complet : la formation pratique est de 840 heures répartie en 2 stages au moins. Pour les personnes en situation d'emploi : la formation pratique est de 840 heures dont 140 h sur un site qualifiant.

Pour un parcours partiel : la durée de formation pratique varie proportionnellement au nombre de blocs de compétences à valider, 168 h par bloc.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques, témoignages professionnels, démonstrations et mise en pratique de techniques, groupe de suivi à la professionnalisation, ateliers collaboratifs, TD, enquêtes de terrain, études de situation vécues, FOAD, supports vidéo...évaluation formative.

Obtention du diplôme

A chaque bloc de compétences correspond une ou plusieurs épreuves notées sur 20. Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chaque bloc de compétences pour obtenir le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Types d'épreuves :

- > Épreuve écrite : étude de cas pratique.
- > Soutenance orale de dossiers professionnels.

Perspectives professionnelles

L'Accompagnant Éducatif et Social peut être employé dans des Associations ou Collectivités Publiques gérant des établissements ou services pour personnes en difficultés sociales ou situation de handicap, Maison d'Enfants à Caractère Social, Instituts Médico Éducatifs, Établissements et Services d'Aide par le Travail, EHPAD, etc.

Poursuite d'études

- > Diplôme d'État de Moniteur Educateur
- > Diplôme d'Aide Soignant, Assistant de Soins en Gériatrie
- > Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- > Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'État dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.

Dates de la formation

Formation en 12 mois :

A Tours : du 16 octobre 2023 au 7 octobre 2024

A Blois : du 2 octobre 2023 au 30 avril 2024

Formation en 15 mois : calendrier disponible à partir du 30 août 2023 (pas de places région pour cette session).

Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet : <https://www.its-tours.com> (rubrique «s'inscrire aux formations»).

Inscriptions ouvertes du 23 janvier au 22 août 2023.

Admissions

Pour les candidats ne relevant pas d'une entrée de droit en formation :

- Dépôt d'un dossier de candidature pour étude par une commission d'admission.
- Les candidats dont le dossier est retenu présentent une épreuve orale.

Une épreuve orale d'admission (30 min)

Un entretien individuel portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale (30 min).

Modalités financières

Le coût de l'inscription étant dépendant de votre statut à l'entrée en formation, pour toute question liée aux tarifs, nous vous invitons à contacter directement le service des Admissions pour étudier votre situation : au 02 47 62 56 71 ou admissions@its-tours.com.

Coût total de la formation : 7008,12 €

Demandeurs d'emploi

26 places financées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Dont :

- 14 places financées à Tours
- 12 places financées à Blois

Salariés, demandeurs d'emploi, autofinancement :

Demander un devis à secretariat.aes@its-tours.com

Infos apprentissage

Informations sur : www.its-tours.com/apprentissage

Informations, démarches, pré-inscription sur : <https://cfasms.fr/>

Contact UFA ITS Tours : apprentissage@its-tours.com

Contact CFA SMS : contact@cfasms.fr

Infos admissions : admissions@its-tours.com

Nos conseils pour réussir

- > Visionnez des vidéos en ligne de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels. Faites des stages.
- > Multipliez les opportunités pour rencontrer des publics : investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires).
- > Visitez les blog, sites internet, réseaux sociaux des différentes écoles en travail social, établissements d'accueil des publics. Soyez curieux !
- > Participez aux RDV de l'orientation et/ou visitez l'ITS Tours lors des Journées Portes Ouvertes (JPO) : consultez l'agenda sur www.its-tours.com